



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

QUESTIONS GÉNÉRALES

Juillet 2024

Ce document sur la République démocratique du Congo a été préparé par le personnel du Fonds monétaire international comme document de référence pour la consultation périodique avec le pays membre. Il est basé sur les informations disponibles au moment de sa finalisation le 21 juin 2024.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington D.C.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

QUESTIONS GÉNÉRALES

21 juin 2024

Approuvé par
**Le département
Afrique**

Préparé par Laila Drissi Bourhanbour, Emmanuel Gbadi,
Hénock Katuala et Myrto Oikonomou

TABLE DES MATIÈRES

MOBILISATION DES RECETTES INTÉRIEURES EN

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO _____ 3

A. Mobilisation des recettes intérieures en RDC — Dynamique et évolution récentes

_____ 3

B. Estimation du potentiel fiscal de la RDC _____ 8

C. Obstacles à une mobilisation efficace des recettes intérieures _____ 9

D. Recommandations _____ 12

GRAPHIQUES

1. Ratio recettes/PIB de la RDC et de pays comparables _____ 3

2. Structure fiscale de la RDC et de pays comparables _____ 4

3. Recettes issues de ressources non renouvelables _____ 5

4. Recettes intérieures et prix du cuivre _____ 6

5. RDC Recettes du secteur minier _____ 7

6. Ratios impôts/PIB effectif et potentiel _____ 8

7. Les cinq principales sources d'entrées d'IDE dans les pays d'Afrique
subsaharienne dotés d'industries extractives _____ 12

ENCADRÉ

1. Estimer le potentiel fiscal à l'aide de l'analyse de frontière stochastique _____ 14

Bibliographie _____	12
---------------------	----

RENFORCER LES DÉPENSES SOCIALES PUBLIQUES EN RDC _____ 16

A. Contexte _____	16
-------------------	----

B. Quelques progrès dans la budgétisation des dépenses sociales, bien que les ressources soient limitées _____	17
--	----

C. Les dépenses sociales publiques : problèmes de crédibilité _____	20
---	----

D. Renforcer la crédibilité des budgets sociaux _____	23
---	----

ENCADRÉ

1. Estimer le potentiel fiscal à l'aide de l'analyse de frontière stochastique _____	14
--	----

RENFORCER LES DÉPENSES SOCIALES PUBLIQUES EN RDC _____ 16

A. Contexte _____	16
-------------------	----

B. Quelques progrès dans la budgétisation des dépenses sociales, bien que les ressources soient limitées _____	17
--	----

C. Les dépenses sociales publiques : problèmes de crédibilité _____	20
---	----

D. Renforcer la crédibilité des budgets sociaux _____	23
---	----

GRAPHIQUES

1. Budget approuvé : dépenses sociales et services publics généraux _____	18
---	----

2. Budget approuvé : dépenses sociales par grandes fonctions _____	19
--	----

3. Budget approuvé : budgets sociaux financés par des ressources intérieures _____	20
--	----

4. Exécution du budget : budgets sociaux financés par des ressources intérieures _____	22
--	----

5. Exécution du budget : investissements sociaux financés par des ressources intérieures et extérieures _____	22
---	----

6. Principaux indicateurs de fragilité en RDC _____	23
---	----

TABLEAU

1. République démocratique du Congo : approbation et exécution du budget en 2022 _____	25
--	----

MOBILISATION DES RECETTES INTÉRIEURES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO¹

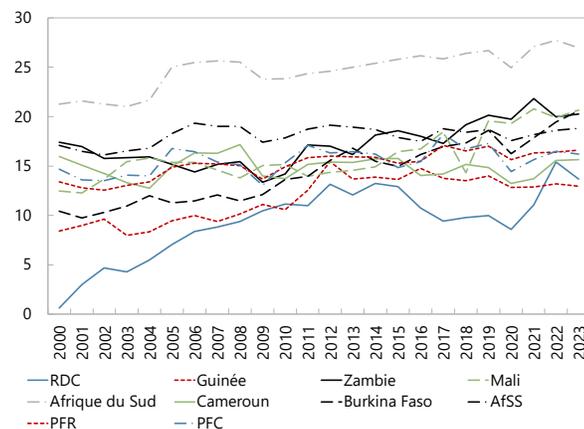
On trouvera dans le présent document une analyse de la mobilisation des recettes intérieures en RDC et des solutions proposées pour la renforcer. La mobilisation des recettes intérieures en RDC s'est améliorée au cours du programme appuyé par la FEC, se situant à 13,7 % du PIB en 2023, malgré la persistance de sa faiblesse par rapport à des pays comparables. L'amélioration récente de la mobilisation des recettes intérieures est le résultat d'une plus forte imposition des bénéficiaires des sociétés (en particulier du secteur extractif). Une comparaison entre la structure fiscale de la RDC et celle de pays comparables laisse entrevoir l'existence d'une marge de manœuvre importante pour stimuler les recettes intérieures grâce à une meilleure mobilisation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales et sur les biens et services. En outre, le potentiel fiscal du pays (estimé sur la base de ses caractéristiques structurelles et d'un modèle de frontière stochastique) semble indiquer qu'il est possible de faire nettement mieux pour améliorer le ratio recettes fiscales/PIB d'environ 10 points de pourcentage en améliorant l'efficacité de la politique fiscale et du recouvrement de l'impôt. Enfin, les réformes de l'administration fiscale fondées sur les recommandations formulées dans le rapport TADAT publié récemment peuvent contribuer de manière notable à la stimulation de la mobilisation des ressources intérieures, en insistant particulièrement sur la fraude fiscale dans le secteur minier.

A. Mobilisation des recettes intérieures en RDC — Dynamique et évolution récentes

1. Le ratio recettes/PIB a augmenté au cours des années du programme, en partant d'un très faible niveau. Depuis le début du programme actuel, le ratio recettes publiques (hors dons)/PIB s'est notablement amélioré, atteignant son plus haut niveau à 15,5 % en 2022 (en lien avec l'envolée des prix des matières premières) et tombant à 13,7 % en 2023 (graphique 1). Avant le programme, les ratios recettes/PIB étaient plus faibles, en moyenne 11,3 % sur la période 2010-19.

2. Toutefois, le ratio recettes/PIB reste systématiquement en deçà de

Graphique 1. Ratio recettes/PIB de la RDC et de pays comparables
(En pourcentage)



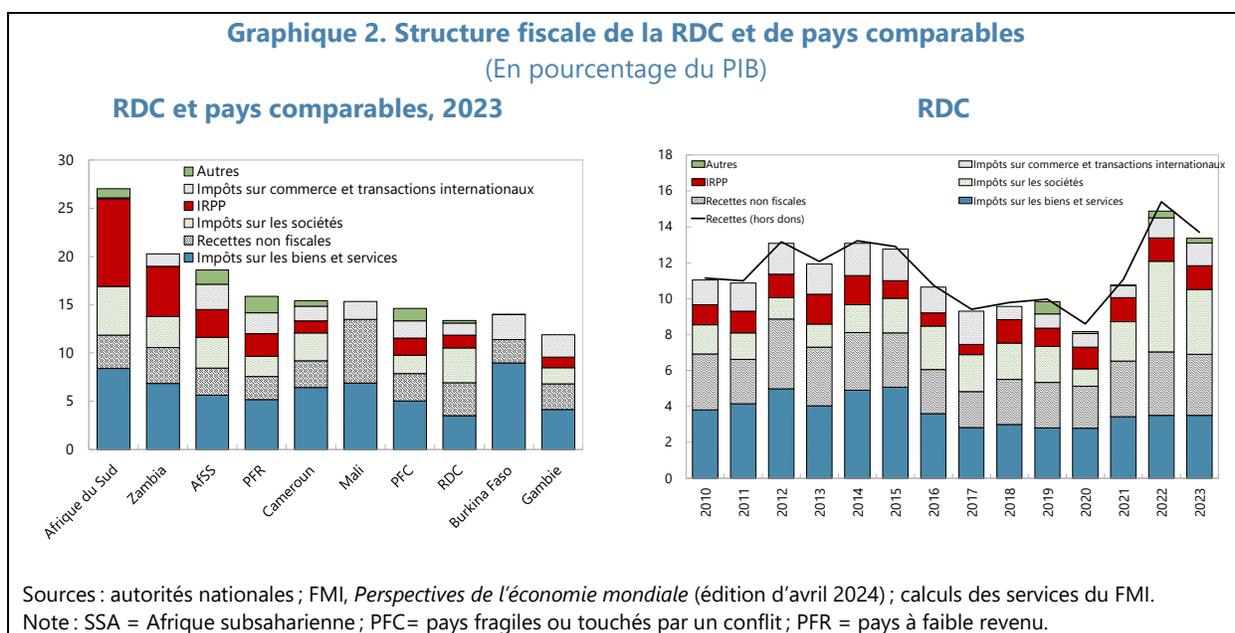
Sources : *Perspectives de l'économie mondiale* (édition d'avril 2024) ; calculs des services du FMI.

Note : SSA = Afrique subsaharienne ; PFC = pays fragiles ou touchés par un conflit ; PFR = pays à faible revenu.

¹ Préparé par Laila Drissi Bourhanbour, Emmanuel Gbadi et Myrto Oikonomou

celui de pays comparables. Malgré l'évolution récente encourageante, la mobilisation des recettes reste systématiquement en deçà de celle de pays comparables. Le ratio recettes/PIB a été le plus bas parmi les pays comparables (pays riches en ressources naturelles, pays sans ressources naturelles d'Afrique subsaharienne) et est nettement inférieur aux moyennes de l'Afrique subsaharienne, des pays à faible revenu et des États fragiles et touchés par un conflit (graphique 1). À titre d'illustration, en 2023, la différence par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne était de 5,1 points de pourcentage, alors que la différence par rapport à la moyenne sur 10 ans était de 6,8 points de pourcentage.

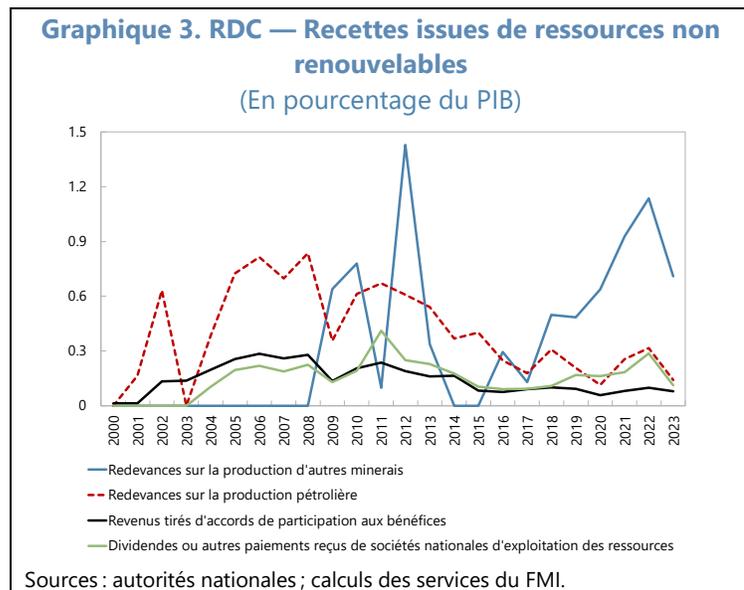
3. Ces dernières années, la mobilisation des recettes s'explique principalement par une augmentation de l'impôt sur les sociétés. Compte tenu de l'importance croissante du secteur minier dans les recettes publiques, l'impôt sur les sociétés a été le principal moteur de la croissance des ratios recettes/PIB durant le programme (graphique 2 page de droite). En 2023, l'impôt sur les sociétés s'établissait à 3,6 % du PIB ; venaient ensuite les taxes sur les biens et services et les recettes non fiscales (à 3,5 et 3,4 %, respectivement). Les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés sont restées importantes en 2023, malgré la faiblesse des marchés du cuivre et du cobalt, ce qui souligne le rôle structurellement important du secteur minier dans les recettes publiques.



4. La comparaison avec des pays comparables montre que l'IRPP, la TVA et les impôts sur les échanges internationaux et les transactions internationales sont des sources potentielles permettant de stimuler la mobilisation des recettes intérieures. La RDC obtient de moins bons résultats au regard de ces trois catégories d'impôts par rapport à des pays comparables : l'impôt sur le revenu des personnes physiques a stagné, s'établissant à 13 % du PIB au cours des trois dernières années, tandis que les impôts sur les échanges internationaux et les transactions internationales se situaient à 1 % du PIB, reflétant tous deux une amélioration marginale par rapport aux moyennes triennales antérieures au programme de 1,2 % et 0,8 %, respectivement. En comparaison, la moyenne de l'Afrique subsaharienne pour 2023 pour ces catégories atteignait respectivement 2,9 et

2,6 pour cent (graphique 2, plage de gauche). En ce qui concerne les taxes sur les biens et services, elles sont restées stables en RDC, s'établissant à environ 3,5 % du PIB, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui a atteint 5,6 % en 2023. Compte tenu de la facilité d'application de la TVA par rapport à l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés, et des preuves de son impact positif sur la réduction de l'informalité², ces comparaisons internationales montrent qu'il est possible d'améliorer considérablement les recettes nationales en intensifiant les efforts de recouvrement de la taxe sur les biens et les services. Des réformes importantes sont nécessaires, notamment pour remédier au niveau élevé d'informalité et aux goulets d'étranglement de l'administration fiscale, afin de permettre à la RDC de se rapprocher des niveaux moyens de l'Afrique subsaharienne dans ces catégories d'impôts.

5. Au-delà de l'impôt sur les sociétés, le secteur extractif de la RDC est également une source de recettes non fiscales, telles que les redevances, les dividendes des entreprises nationales d'exploitation des ressources naturelles et les revenus provenant des accords de participation aux bénéficiaires. Les redevances provenant de la production de minerais ont connu une tendance à la hausse ces dernières années, culminant à 1,1 % du PIB en 2022 avant de redescendre à 0,7 % en 2023, et devraient devenir

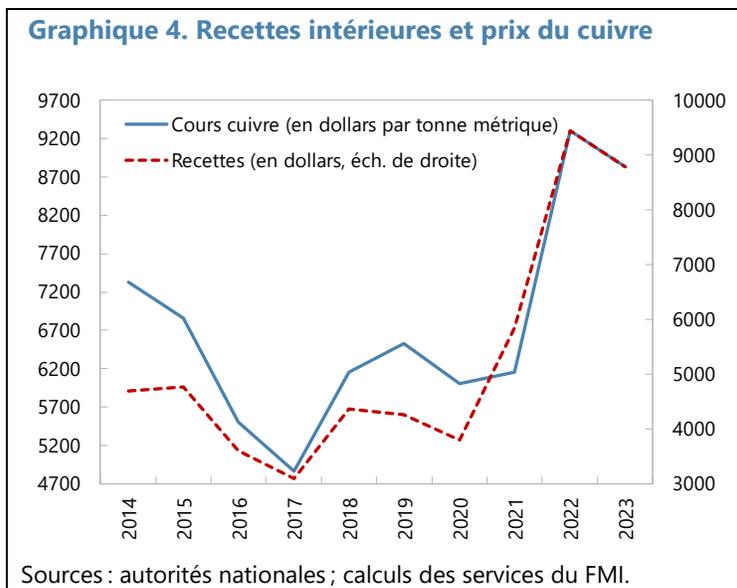


une source de recettes de plus en plus importante avec le contrat récemment signé avec Sicominex (annexe VI). Les dividendes et autres revenus provenant des accords de participation aux bénéficiaires représentent des éléments mineurs de recettes, potentiellement liés aux problèmes de communication de l'information et de gouvernance de l'entreprise publique Gecamines.

6. Les recettes du secteur minier représentent environ un tiers des recettes intérieures de l'État. Elles proviennent principalement de l'impôt sur les sociétés (IS), des redevances et aux versements de primes à la signature, ainsi que des droits d'importation. Ces trois recettes représentent 67 % des recettes totales en moyenne sur les cinq dernières années. Les recettes du secteur minier ont augmenté de manière notable depuis l'entrée en vigueur du nouveau code minier en 2018. Cela pourrait s'expliquer par un accroissement de la production des principaux produits miniers exportés de la RDC (cuivre et cobalt) et par la part plus importante de l'État dans les bénéfices des sociétés minières. Les recettes moyennes du secteur minier sont passées de

² Par exemple, voir De Paula et Scheinkman (2010) qui montrent que l'application plus stricte de la perception de la TVA par la méthode d'imputation au stade de la production augmente les activités du secteur formel en aval et en amont en utilisant des microdonnées observées au niveau des entreprises pour le Brésil.

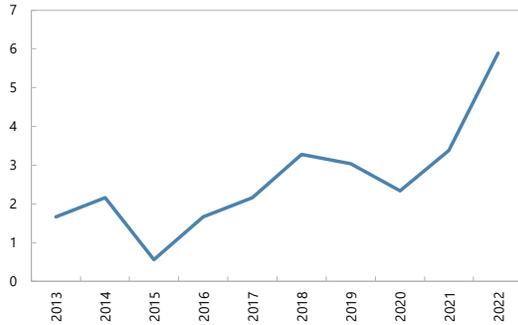
4 002 millions de dollars à 5 541 millions de dollars, respectivement pour les périodes 2013-17 et 2018–22. Toutefois, il existe une corrélation presque parfaite entre les recettes intérieures et les prix du cuivre (graphique 4).



Graphique 5. RDC — Recettes du secteur minier

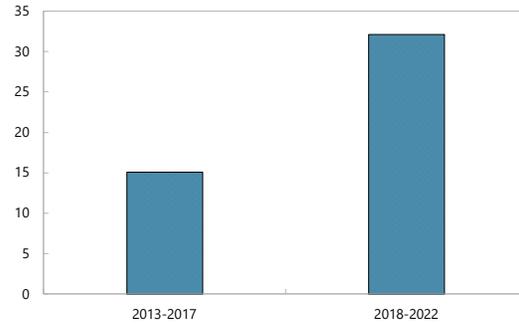
Les recettes minières ont augmenté de manière notable depuis l'entrée en vigueur du nouveau code minier en 2018.

Recettes du secteur minier
(En pourcentage du PIB)



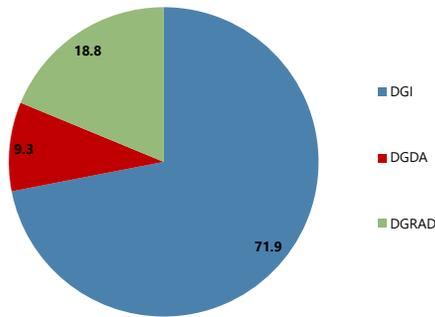
La part du secteur dans le total des recettes intérieures a plus que doublé.

Importance des recettes du secteur minier
(En pourcentage du PIB)



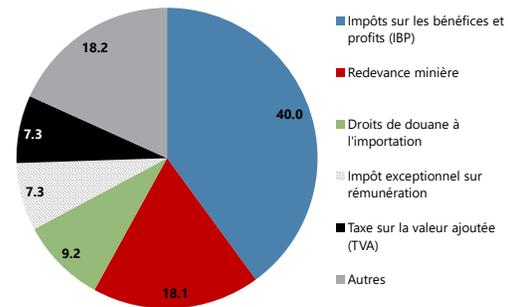
La Direction Générale des Impôts (DGI) reste l'organisme qui a le plus contribué aux recettes du secteur minier avec des contributions plus élevées sur la période 2018–22 ...

DGI, DGDA et DGRAD - Importance¹
(Part des recettes minières, 2018–22)



... en raison principalement de la perception de l'impôt sur les sociétés.

Principales composantes des recettes minières
(Part des recettes minières)



Sources : autorités congolaises ; calculs des services du FMI.

Note : DGI = Direction générale des Impôts ; DGDA = Direction générale des Douanes et Accises ; DGRAD = Direction générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations.

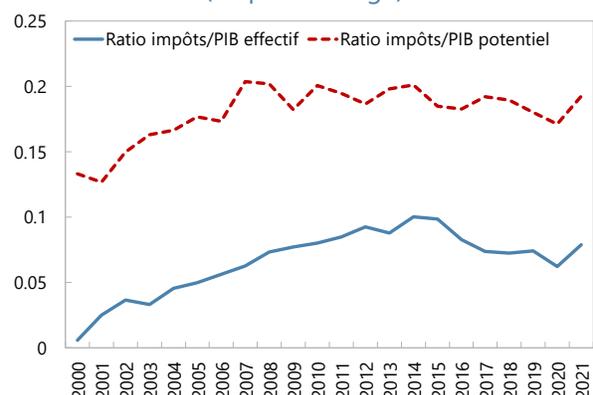
B. Estimation du potentiel fiscal de la RDC

7. Le potentiel fiscal de la RDC dépend de plusieurs facteurs structurels, institutionnels et de facteurs relevant de la politique générale. La taille et la structure de l'économie du pays sont essentielles pour déterminer le potentiel fiscal, tout comme la capacité des autorités d'avoir accès aux différentes assiettes fiscales de manière efficace et équitable. Pour évaluer le potentiel des recettes fiscales de la RDC (ou frontière fiscale), nous employons un modèle d'analyse stochastique de la frontière (voir l'encadré I pour les détails techniques). Il s'agit d'une méthode fondée sur la régression qui permet d'estimer le niveau le plus élevé de recettes fiscales que la RDC pourrait atteindre dans un contexte optimal, sur la base des principales caractéristiques sous-jacentes du pays et d'un repère déterminé de manière empirique observé dans d'autres pays comparables. Dans ce cadre, les écarts par rapport à la frontière fiscale sont dus à l'hétérogénéité non observée des pays, qui peut être interprétée comme une politique fiscale non observée et un manque d'efficacité de l'administration fiscale (telles que l'inefficacité propre au pays dans les codes des impôts, les taux d'imposition, les exonérations fiscales, les capacités de recouvrement de l'impôt et les efforts faits en matière de recouvrement).

8. Pour identifier ces caractéristiques, nous établissons tout d'abord une relation économétrique entre le ratio impôts/PIB et les facteurs pertinents pour ce ratio dans un échantillon de pays comparables. Les principales variables explicatives qui se sont avérées dans des études antérieures être d'importants facteurs de prévision de la pression fiscale sont les suivantes : i) Le PIB par habitant qui a pour objet de mesurer le niveau de développement et la taille de l'assiette fiscale potentielle de l'économie ; ii) la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB, qui mesure le développement économique et peut être liée à un niveau plus élevé d'informalité pour les pays qui font appel à l'agriculture de

subsistance ; iii) l'ouverture au commerce (mesurée comme étant la somme des importations et des exportations par rapport au PIB), car les taxes commerciales sont une source importante de recettes et le commerce offre la possibilité de percevoir des taxes relativement facilement sur des points de transit clairement identifiés (routes, ports, aéroports) ; iv) l'importance de l'aide internationale, qui peut dissuader d'intensifier les efforts fiscaux compte tenu de la disponibilité de sources externes et qui est liée à un niveau de développement plus faible ; v) la part de la population rurale, car la population rurale est associée à des niveaux de revenus plus faibles et à des frais de recouvrement plus élevés ; et vi) le service de la dette en pourcentage du RNB qui prend en considération la

Graphique 6. RDC – Ratios impôts/PIB effectif et potentiel
(En pourcentage)



Sources : Banque mondiale, indicateurs de développement dans le monde ; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* ; calculs des services du FMI.

nécessité pour l'État d'augmenter les recettes publiques face aux contraintes incontournables.³ Les données utilisées pour l'analyse de régression proviennent des Perspectives de l'économie mondiale du FMI et des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale ; le panel couvre plus de 30 ans (1990-2022) et presque tous les pays d'Afrique subsaharienne (34 pays).⁴

9. Les résultats de la frontière fiscale stochastique semblent indiquer que la capacité fiscale théorique de la RDC avoisine les 19 pour cent du PIB, ce qui est nettement supérieur à sa pression fiscale actuelle. Le potentiel fiscal estimé est resté constamment supérieur à 15 % du PIB au cours des deux dernières décennies et a oscillé autour de 19 % du PIB ces dernières années (graphique 4). L'écart entre les recettes fiscales effectives et le PIB — la frontière fiscale — est également resté stable et est estimé à 10,7 points de pourcentage en moyenne au cours de la dernière décennie, ce qui montre qu'il existe une marge de manœuvre importante pour améliorer la politique fiscale et l'efficacité du recouvrement de l'impôt. Pour procéder à l'analyse comparative de ces résultats, il convient de noter que d'après les estimations de la note de réflexion 2023 du département des finances publiques, utilisant des méthodes et un horizon temporel similaires, le potentiel fiscal des pays en développement à faible revenu (PDFR) était de 19,9 % du PIB en 2020, ce qui est comparable aux estimations de la RDC. Cependant, leur effort fiscal moyen, défini comme le rapport entre le niveau observé de recouvrement de l'impôt et la frontière fiscale, était de 0,67, soit nettement plus élevé que l'effort fiscal de la RDC, estimé à 0,36 en 2020⁵.

C. Obstacles à une mobilisation efficace des recettes intérieures

Administrations fiscales et problèmes de gouvernance

10. Plusieurs facteurs ont des effets négatifs sur les recettes :

- **La complexité et le manque de transparence du système fiscal.** Le système fiscal est incroyablement complexe, avec des centaines de catégories d'impôts gérées par différents échelons administratifs⁶ (central, provincial et entités territoriales décentralisées ou ETD), diverses régies des recettes (DGI, DGRAD, DGDA) et divers fonds spéciaux et diverses entités

³ Voir Khwaja et Iyer (2014) pour une vue d'ensemble des éléments nouveaux figurant dans les ouvrages sur le potentiel fiscal, ainsi que le chapitre des Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne d'octobre 2017 intitulé « The Impact of Fiscal Consolidation on Growth in Sub-Saharan Africa », le chapitre des Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne d'avril 2018 intitulé « Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ? » et Benitez *et al.*, qui utilisent une démarche similaire pour l'estimation.

⁴ Pour éviter de légers biais dans l'échantillon, l'échantillon comprend les pays riches en ressources naturelles et les pays peu dotés en ressources en Afrique subsaharienne. Étant donné que la RDC est l'un des pays les plus riches de l'échantillon en termes de richesse tirée des ressources naturelles (premier producteur de cuivre dans la région et premier producteur de cobalt au niveau mondial), nous considérons ces estimations comme la limite inférieure de la frontière fiscale de la RDC.

⁵ Voir [Benitez et al. \(2023\)](#)

⁶ On dénombre jusqu'à 137 types possibles de taxes et de droits levés par les 26 provinces, de même que 38, 34 et 38 types possibles de taxes et de droits levés par les villes, les communes et les chefferies, respectivement.

ayant leurs propres sources de recettes. En outre, le cadre juridique de la fiscalité et du recouvrement des recettes est fragmenté et manque d'accessibilité, principalement en raison de l'absence d'un code général des impôts. Cette complexité entrave non seulement le civisme fiscal, mais facilite également la corruption en augmentant les interactions entre les fonctionnaires et les contribuables.

- **Les régimes d'exonération et de dépenses fiscales se caractérisent par leur caractère discrétionnaire, voire arbitraire.** Il en résulte une perte de revenus importante estimée à 5,7 % pour les exonérations et à 22,3 % pour les dépenses fiscales par rapport aux recettes de l'administration centrale. La gestion de ces régimes, en particulier pour les partenariats stratégiques, nécessite un pouvoir discrétionnaire considérable assorti d'avantages négociables. De même, les entreprises titulaires d'un permis en vertu du Code de l'investissement voient leurs avantages gérés par une commission, mais le pouvoir discrétionnaire demeure, ce qui contraste avec des mécanismes de promotion de l'investissement plus normalisés tels que les crédits d'impôt ou l'amortissement accéléré.
- **Gestion des recettes et inefficiences dans la perception de l'impôt.** La prolifération des canaux de recouvrement des recettes et la gestion discrétionnaire des exonérations fiscales contribuent à la dispersion et à la mauvaise gestion des fonds publics. Les relations entre les exploitants miniers et les régies de recette sont tendues, avec de fréquents conflits sur l'évaluation du calcul de l'impôt et le recouvrement de l'impôt. Cette situation est encore compliquée par un manque de communication et une mauvaise coordination entre les ministères et les organismes publics, ce qui a une incidence sur l'exactitude des estimations de l'assiette fiscale et le recouvrement des recettes.

11. Les administrations fiscales de la RDC sont classées faibles dans la dernière évaluation du TADAT (2023), ce qui met encore plus en évidence les problèmes résultant des facteurs de vulnérabilité du pays. Les administrations fiscales sont pénalisées par une multitude de faiblesses et de blocages dans diverses activités, avec des notes "faibles" (scores D) dans 26 des 32 dimensions. Par rapport à l'évaluation de 2016, seules trois dimensions se sont améliorées et trois autres se sont encore détériorées. Il existe de nombreuses possibilités d'amélioration en ce qui concerne les points suivants :

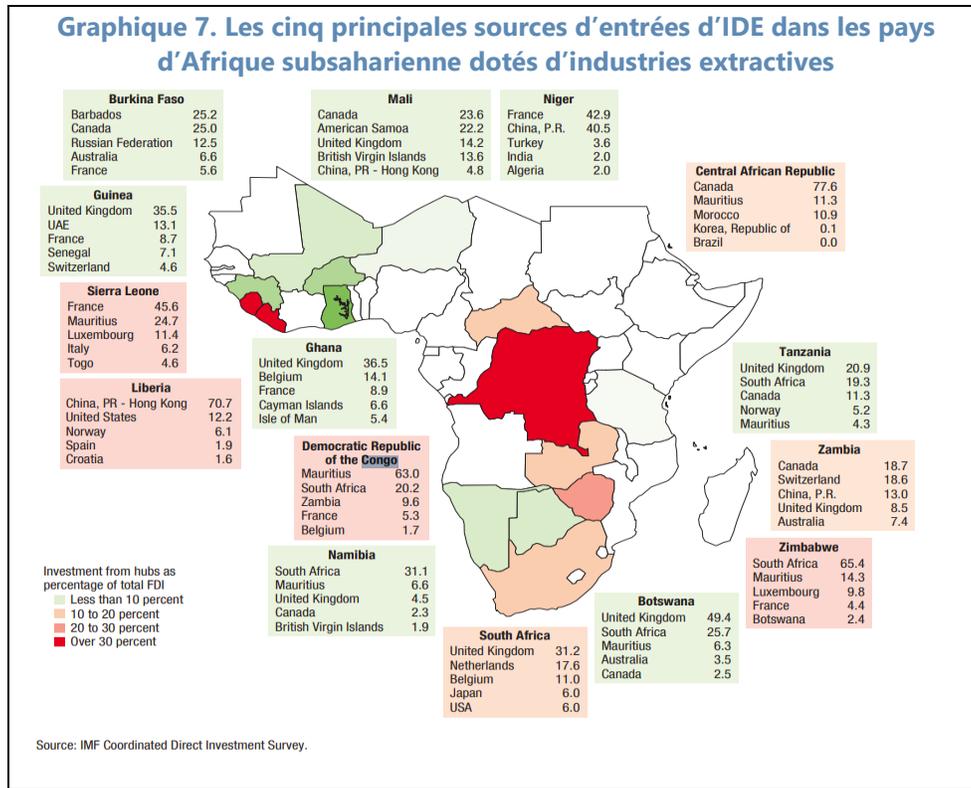
- L'insuffisance des efforts faits pour repérer les nouveaux contribuables, qui a été encore plus marquée depuis la dernière évaluation du TADAT (2016). Elle pourrait s'expliquer par le fait que l'administration axe son action sur la perception de l'impôt auprès des contribuables traditionnels, par exemple les sociétés minières, soulignant ainsi la dépendance de la mobilisation des recettes à l'égard du secteur minier.
- La DGI ne dispose pas de mécanisme formel pour détecter les fraudes, les erreurs ou les omissions dans les déclarations des contribuables, les capacités d'audit sont faibles et l'utilisation de données de tiers est très limitée. Ce manque de surveillance peut être facilement exploité par les contribuables et en particulier par les sociétés minières qui disposent d'experts fiscaux hautement qualifiés.

Questions relatives à la fiscalité internationale

12. Il y a suffisamment d'éléments permettant de déduire que la fraude fiscale est importante en RDC. Les dix premières entreprises multinationales exportatrices de cuivre représentent environ 63 % des exportations totales de la RDC en 2023, leurs pays d'origine étant la Chine, le Canada, la Suisse, le Kazakhstan et le Royaume-Uni. Le secteur du cobalt en RDC est nettement plus concentré, avec seulement neuf entreprises représentant environ 80 pour cent des exportations totales, leur origine étant principalement la Chine, la Suisse et le Kazakhstan. Cependant, plus de 60 % des entrées d'IDE proviennent de Maurice, une importante « plateforme » d'investissement ⁷ dont la fiscalité légère facilite véritablement le transfert des bénéfices. Maurice figure parmi les cinq premières sources d'IDE pour sept des 15 économies à forte intensité de ressources de l'Afrique subsaharienne et sa part dans l'IDE en RDC est la plus élevée d'Afrique (voir le graphique 2).

13. La RDC a pris des mesures visant à atténuer les risques de transfert de bénéfices dans son secteur minier. Ces mesures fiscales limitent la déductibilité des intérêts sur les prêts entre une société de la RDC et ses actionnaires étrangers, considèrent les avantages indus accordés à des entités étrangères comme une distribution indirecte de bénéfices et appliquent des critères stricts pour la déductibilité des paiements effectués pour des services fournis par des fournisseurs étrangers. La loi de finances 2015 oblige les entreprises ayant des liens notables avec l'étranger à fournir une documentation sur les prix de transfert. Malgré l'absence de règles explicites applicables en cas de sous-capitalisation, le code minier et le traité de *l'Organisation de l'harmonisation du droit des affaires* fixent certaines lignes directrices. Toutefois, l'efficacité de ces initiatives est actuellement compromise par la capacité limitée de l'administration fiscale de contrôler des transactions complexes, ce qui semble indiquer que le renforcement des capacités d'audit est essentiel pour traiter de manière globale la question des prix de transfert et des transferts de bénéfices.

⁷ Le ratio IDE/PIB de l'île Maurice est d'environ 2 000 %.



D. Recommandations

- Les efforts de mobilisation des recettes à court terme (et généralement le rééquilibrage budgétaire) doivent être mis en œuvre parallèlement aux réformes structurelles visant à améliorer l'administration fiscale. Dans le cas contraire, dans un contexte où les régimes de recettes sont remises en question, le relèvement des objectifs en matière fiscale et/ou l'élargissement de l'assiette fiscale pourraient conduire à un risque accru de harcèlement fiscal qui, à son tour, ferait obstacle à l'installation d'entreprises/au dynamisme des entreprises et détériorerait le climat des affaires.
- Le système fiscal doit être simplifié en réduisant le nombre de taxes et en regroupant le recouvrement des recettes au sein d'un plus petit nombre de services. L'élaboration en cours d'un code général des impôts complet apportera clarté et accessibilité et devrait s'accélérer avec le soutien de la Banque mondiale et du FMI.
- Il est essentiel de mettre en place des cadres de gouvernance plus solides afin d'améliorer la gestion des recettes et de réduire la corruption. Il faut pour cela renforcer la transparence des exonérations fiscales, améliorer la crédibilité du processus budgétaire et adopter des procédures claires et non discrétionnaires pour le recouvrement de l'impôt.
- Il conviendrait de renforcer la coordination entre les institutions en améliorant le partage d'informations et la coordination entre les ministères, les services fiscaux et les autres parties prenantes. Cela pourrait permettre d'estimer plus facilement l'assiette fiscale et d'améliorer l'efficacité globale du recouvrement des recettes.

- Une participation accrue du public et une plus grande transparence sur la manière dont les recettes fiscales sont utilisées pour améliorer les services publics et les infrastructures favoriseront le civisme fiscal. La mise en évidence des avantages que le civisme fiscal présente pour les contribuables peut encourager le civisme fiscal volontaire et réduire la fraude et l'évasion fiscales.
- La mise en place d'exonérations de toutes sortes devrait être limitée autant que possible, car leurs effets sont incertains et elles peuvent entraîner des coûts considérables en termes de pertes de recettes fiscales.

Encadré 1 : Estimer le potentiel fiscal à l'aide de l'analyse de frontière stochastique

Le modèle d'analyse de frontière stochastique est une méthode d'estimation fondée sur la régression qui prend pour hypothèse une erreur aléatoire unilatérale, contrairement à une régression classique qui prend pour hypothèse un terme d'erreur bilatérale d'observation normalement distribuée. Le corollaire de cette hypothèse est qu'un pays ne s'écarte de son plus haut niveau observé de ratios de recettes fiscales que dans une seule direction, à savoir en sous-performant par rapport à sa frontière. Contrairement à un cadre de régression classique qui réduit au minimum les résidus positifs et négatifs des valeurs observées, produisant ainsi des estimations basées sur la performance moyenne d'un pays, dans le cadre de l'analyse de frontière stochastique nous estimons les maxima de la variable dépendante pour des valeurs données des variables explicatives. Les écarts entre les valeurs observées et ces maxima (qui représentent le plein potentiel du pays) sont dus à une combinaison de chocs aléatoires et d'inefficiencies techniques. Le modèle de frontière fiscale stochastique peut être représenté de la façon suivante :

$$\ln(TR_{it}) = c + \sum \beta \ln(X_{it}) + v_{it} - u_{it}$$

où TR_{it} est le ratio impôts/PIB pour l'année t et le pays i , c est une constante, X_{it} est l'ensemble des variables explicatives (y compris le PIB par habitant en dollars constants, la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB, l'ouverture au commerce mesurée comme étant la somme des importations et des exportations par rapport au PIB, l'importance de l'aide internationale mesurée étant comme l'aide publique au développement (APD) nette reçue en pourcentage du RNB, la part de la population rurale et le service de la dette par rapport au RNB), β est le vecteur des coefficients et il y a un terme d'erreur composite : $v_{it} - u_{it}$. Le v_{it} est une erreur symétrique à moyenne nulle, en raison de laquelle la frontière est stochastique, et il est indépendant de l'inefficience technique. L'erreur non négative u_{it} représente l'inefficience non observée et reflète les écarts par rapport à la frontière fiscale, qui est la partie déterministe de la spécification. Si les inefficiencies fiscales sont nulles, le pays perçoit le maximum de recettes fiscales possible pour des valeurs données des variables explicatives, c'est-à-dire qu'il se situe à sa frontière fiscale. Nous suivons Benitez *et al.* (2023) et prenons pour hypothèse un modèle d'inefficience de l'analyse de frontière stochastique variable dans le temps pour les données de panel, et nous estimons les paramètres de la frontière stochastique et de l'inefficience simultanément afin d'éviter les biais. Toutes les variables sont exprimées en logarithmes naturels. Les signes des coefficients attendus sont les suivants : Le PIB par habitant, un indicateur couramment utilisé pour le développement économique et les niveaux de revenu, devrait avoir une relation positive avec les recettes fiscales par rapport au PIB ; la part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le PIB, un indicateur de l'informalité et lié à un secteur difficile à taxer, devrait avoir une relation négative avec le niveau de la fiscalité ; le coefficient de l'ouverture commerciale devrait être positif, car une plus grande ouverture est associée à des taxes commerciales plus élevées et à un recouvrement de l'impôt plus facile (compte tenu des endroits où ont lieu les échanges) ; l'importance de l'aide internationale devrait avoir une relation négative avec la pression fiscale, car elle est un indicateur d'un développement économique plus faible et peut dissuader d'intensifier les efforts de mobilisation des recettes intérieures ; le coefficient de la part de la population rurale devrait être négatif, car la population rurale est associée à des niveaux de revenus plus faibles et à des frais de recouvrement plus élevés ; et il devrait y avoir une corrélation positive entre le service de la dette par rapport au RNB et la pression fiscale en raison de la nécessité de mobiliser davantage les recettes.

Les estimations du potentiel fiscal sont établies à partir de la comparaison de l'expérience observée de pays comparables entre 1990 et 2021.

Bibliographie

Benitez Juan Carlos, Mansour Mario, Pecho Miguel, Vellutini Charles Vellutini, 2023, "Building Tax Capacity in Developing Countries", Note de réflexion des services du FMI No. 2023/006.

De Paula Aureo and Scheinkman Jose A. 2010, Value-Added Taxes, Chain Effects, and Informality, American Economic Journal: Macroeconomics.

Giorgia Albertin, Borianna Yontcheva, and Dan Devlin, 2021, "Tax Avoidance in Sub-Saharan Africa's Mining Sector". Département Afrique et département des finances publiques du FMI DP/2021/022

Khwaja, Munawer Sultan & Iyer, Indira, 2014. "Revenue Potential, Tax Space, and Tax Gap : A Comparative Analysis," Policy Research Working Paper Series 6868, Banque mondiale

Édition d'octobre 2017 des Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne intitulée "The Impact of Fiscal Consolidation on Growth in Sub-Saharan Africa".

Édition d'avril 2018 des Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne intitulée "Mobilisation des recettes fiscales en Afrique subsaharienne : quelles sont les possibilités ?"

RENFORCER LES DÉPENSES SOCIALES PUBLIQUES EN RDC¹

La République démocratique du Congo (RDC), pays riche en ressources naturelles, compte une importante population sujette à des disparités sociales et économiques notables. Malgré les progrès récents si l'on en juge par le financement accru des dépenses sociales, les efforts visant à réduire ces inégalités restent insuffisants et se heurtent à plusieurs problèmes : les ressources intérieures sont limitées, la qualité et la hiérarchisation des dépenses restent faibles, la crédibilité des budgets sociaux reste préoccupante et le déficit persistant en matière d'infrastructures sociales aggrave la situation. Cette situation entrave la capacité de l'État de fournir des services essentiels, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de la protection sociale. Ce contexte appelle l'État à intensifier ses efforts dans le domaine social.

A. Contexte

Malgré une longue période de croissance, les conditions socio-économiques restent faibles ...

1. La RDC a enregistré plus de deux décennies de croissance économique soutenue depuis 2002, ayant pour moteur les activités minières. Le pays a affiché un ralentissement marqué dans les années 90, avec une croissance économique moyenne de près de -7 % et une croissance démographique annuelle de 3 %. La RDC a renoué avec la croissance en 2002, avec une croissance moyenne de 6,1 % entre 2002 et 2023, contre une moyenne de 4,1 % pour l'Afrique subsaharienne. Cette croissance est due, en majeure partie, à la performance du secteur minier, dont la croissance moyenne a été de 11,3 % au cours de la même période. Cependant, en 2022, selon les estimations de la Banque mondiale, le revenu par habitant en RDC a stagné, s'établissant à un niveau inférieur à celui de l'Afrique subsaharienne. Cela montre que la croissance n'est pas inclusive en RDC, malgré l'important potentiel de ressources du pays.

1. Malgré cette croissance continue, le pays reste la cinquième nation la plus pauvre du monde.

En 2023, près de 64 %² de sa population vivait dans l'extrême pauvreté, alors que le taux de pauvreté moyen est de 34,9 % en Afrique subsaharienne et de 31,5 % dans les pays fragiles et touchés par un conflit (graphique 6). Ce taux global masque de grandes inégalités entre les provinces, les ménages les plus pauvres vivant le long des deux corridors les plus densément peuplés : le corridor est-ouest entre le Haut Katanga et le Congo central, et le corridor nord-sud entre l'Ituri et le Tanganyika.

2. La RDC est également en proie à des conflits depuis des décennies, ce qui accentue sa fragilité (graphique 6). Le pays est confronté à l'une des crises sécuritaires et socio-

¹ Préparé par Henock Katuala Muanza. Des orientations utiles ont été fournies par Gabriel Léost.

² Mesuré par le seuil de pauvreté international de la Banque mondiale, fixé à 2,15 dollars par jour ([voir les données](#)).

humanitaires les plus complexes et les plus prolongées dans le monde. Les conflits persistants, en particulier dans l'est du pays, ont eu des répercussions profondes sur le tissu social, sécuritaire et humanitaire, aggravant les besoins socio-humanitaires et provoquant des déplacements massifs de population. Avec près de 6,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par le conflit à la fin décembre 2023, la RDC compte le plus grand nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays sur le continent africain. Les conflits ont entraîné une insécurité alimentaire et une malnutrition aiguës et des épidémies persistantes et ont fait des victimes civiles.

2. Le capital humain en RDC reste l'un des plus faibles de l'Afrique subsaharienne, bien que les taux de scolarisation soient largement comparables à ceux de pays comparables. Les dernières données font état d'une amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire en RDC, avec respectivement 66,1 et 33,0 % de la population totale en âge d'être scolarisée, contre des moyennes de 47,2 et 39,1 % pour les pays d'Afrique subsaharienne³. Cependant, les dépenses publiques dans l'enseignement primaire restent faibles. La RDC dépense en moyenne seulement 7 dollars par enfant à l'école primaire, contre 11 dollars pour les pays d'Afrique subsaharienne (graphique 6). En outre, l'accès aux services publics essentiels reste un problème majeur, en raison d'infrastructures inadéquates et pratiquement inexistantes (graphique 6). L'indice de développement humain du pays la classe au 164^e rang sur 174 pays.

B. Quelques progrès dans la budgétisation des dépenses sociales, bien que les ressources soient limitées

La part des dépenses sociales dans le budget approuvé a augmenté au cours des six dernières années, couvrant un champ plus large que l'objectif indicatif concernant les trois programmes de santé au titre du programme appuyé par la FEC ...

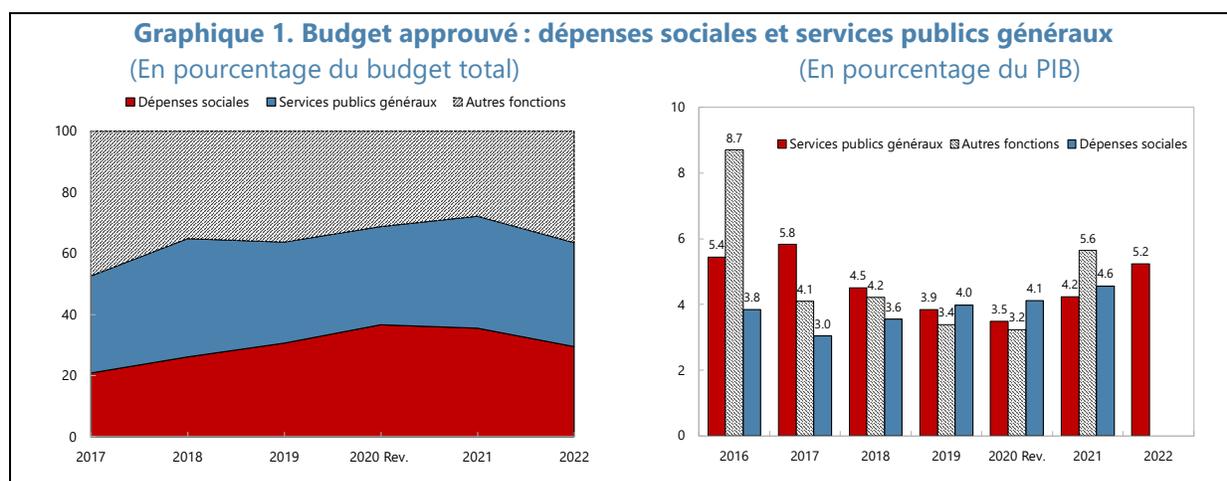
3. L'objectif indicatif concernant les dépenses sociales ne couvre que trois programmes de santé financés par le gouvernement congolais.

Dans le cadre du programme du gouvernement congolais appuyé par la Facilité élargie de crédit du FMI, l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a été conçu pour promouvoir l'augmentation des dépenses sociales de l'administration centrale (hors salaires) consacrées à trois programmes de santé qui étaient des priorités pour le gouvernement, mais qui ne recevaient pratiquement aucun fonds provenant du budget : i) les dépenses de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, et les soins de santé primaires ; ii) les décaissements pour le cofinancement des vaccins soutenus par GAVI et l'achat de vaccins traditionnels ; iii) et les décaissements pour le cofinancement des programmes de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA.

³ Voir [Ibrahim Index of African Governance](#).

4. En revanche, le champ des dépenses sociales⁴ de l'administration centrale est beaucoup plus large que ces trois programmes. En RDC, les dépenses sociales couvrent l'éducation, la santé et la protection sociale (y compris l'aide humanitaire). Ces dépenses sont principalement réparties entre huit ministères : i) les dépenses d'éducation sont prises en charge par le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique, le ministère de l'Enseignement supérieur et universitaire, le ministère de la Formation professionnelle, des arts et métiers et le ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique ; ii) les dépenses de santé sont couvertes par le ministère de la Santé publique ; iii) les dépenses de protection sociale⁵ sont couvertes par le ministère de la Protection sociale, le ministère des Affaires sociales et le ministère de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale.

5. Au cours des six dernières années, les autorités ont progressivement augmenté la part du budget approuvé alloué aux dépenses sociales. Dans l'ensemble, la part des dépenses sociales publiques (y compris les salaires) dans le budget total voté a augmenté de près de 10 % entre 2017 et 2022, ce qui représente une augmentation de près de 0,8 % du PIB. En conséquence, en 2022, les dépenses sociales représentaient la deuxième plus grande part du budget total voté, estimé à 29,5 % (équivalent à 4,6 % du PIB), tandis que les dépenses consacrées aux services publics arrivaient en tête avec 33,9 % (équivalent à 5,2 % du PIB). Cependant, les paiements de salaires représentent près de la moitié de ce budget social amélioré.



⁴ En l'absence d'une nomenclature permettant de suivre l'ensemble des dépenses sociales, quel que soit le ministère dont elles émanent, cette note met l'accent sur les dépenses des ministères sociaux, tels que définis dans ce paragraphe.

⁵ D'autres ministères ont des postes budgétaires pour la protection sociale, à savoir : i) genre, famille et enfants ; ii) personnes vivant avec un handicap ; iii) emploi, travail et protection sociale.

Note : Les dépenses sociales comprennent les dépenses consacrées à l'éducation, à la santé et à la protection sociale, considérées comme grandes fonctions du budget⁶.

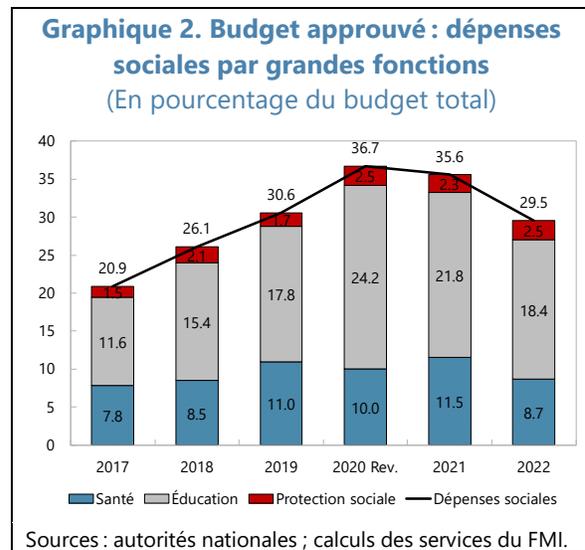
Source : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

6. La priorité est donnée aux dépenses d'éducation et de santé, au détriment des

dépenses de protection sociale. En moyenne annuelle, plus de 93 % des dépenses sociales de l'administration centrale ont été allouées aux secteurs de l'éducation (plus de 60 %) et de la santé (plus de 33 %), contre seulement 7 % pour la protection sociale au cours de la période 2017-22. La part du budget alloué au secteur de l'éducation a fortement augmenté, atteignant 3,1 % du PIB en 2022 (2017 : 2,1), grâce à la mise en œuvre du programme d'enseignement primaire gratuit en vigueur depuis septembre 2019. En outre, les ressources allouées au secteur de la santé ont atteint 1,5 % du PIB en 2022, contre une moyenne de 1,1 % du PIB au cours de la période 2017-21. Cependant, l'État se désinvestit de la protection sociale, car moins de 0,5 % du PIB a été alloué à cette fonction budgétaire au cours des six dernières années.

... mais les ressources intérieures restent limitées..

7. La mobilisation des recettes intérieures est faible en RDC (SIP I), ce qui empêche le pays de créer une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour les dépenses sociales. En 2022, les recettes publiques totales s'élevaient à 16,6 % du PIB, dont 11,5 % étaient des recettes fiscales. Ces niveaux sont bien inférieurs aux moyennes atteintes par les pays d'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu, qui s'élèvent respectivement à 23 % et 16 %. En 2022, les dépenses publiques consacrées à l'éducation et à la santé représentaient respectivement 3,0 % et 1,7 % du PIB, contre une moyenne de 5,8 % et 5,4 % dans les pays d'Afrique subsaharienne.



... ce qui nécessitait un financement externe pour la mise en œuvre d'autres programmes sociaux.

8. Le gouvernement congolais a obtenu un financement externe pour son programme de développement local le plus important jamais mis en place pour ses 145 territoires. Le Programme de développement local des 145 territoires est un programme d'investissement public conçu pour répondre aux besoins en infrastructures sociales à l'échelle régionale.

- **Utilisation des allocations de DTS :** pour un coût estimé à 1,7 milliard de dollars (2,7 % du PIB), le Programme de développement local des 145 territoires est partiellement financé par l'allocation de DTS d'août 2021. Les autorités ont choisi de conserver la moitié de l'allocation de

⁶ Conformément au cadre juridique de la nomenclature budgétaire de la RDC.

DTS pour renforcer les réserves internationales et de consacrer l'autre moitié (environ 714 millions de dollars) au financement partiel du Programme de développement local des 145 territoires.

- **Objectif du programme de développement :** le Programme de développement local des 145 territoires est conforme au plan de développement stratégique national, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services de base dans les zones rurales.
- **Autorités de mise en œuvre :** trois organes ont été sélectionnés pour mettre en œuvre ce programme : i) le Bureau central de coordination (BCECO) ; ii) la Facilité en faveur des États fragiles (FEF) ; et iii) le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

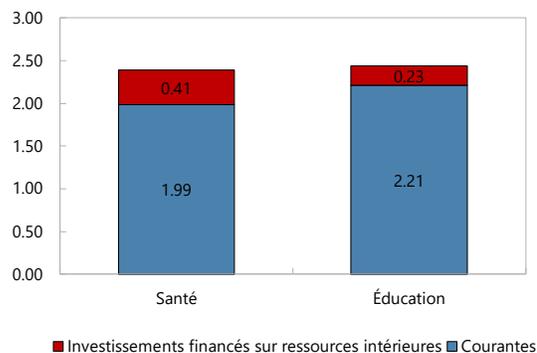
C. Les dépenses sociales publiques : problèmes de crédibilité

Le processus de planification et de mise en œuvre du budget est faible, ce qui nuit à la qualité et la hiérarchisation des dépenses sociales nécessaires pour atteindre les ODD....

9. Les besoins sociaux sont importants, mais ne sont pas prioritaires dans le budget malgré certains efforts. Dans un récent rapport d'assistance technique (mars 2023), le FMI a estimé à 43,9 % du PIB en 2030 les dépenses supplémentaires (publiques et privées) nécessaires pour réaliser des progrès substantiels vers la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en RDC dans cinq domaines clés (santé ; éducation ; électricité ; eau, assainissement et hygiène ; et infrastructures routières). Ces besoins supplémentaires considérables reflètent en partie le faible niveau actuel des dépenses publiques dans ces secteurs, en plus de l'évolution démographique attendue.

10. La priorité donnée aux dépenses courantes, principalement dues à l'augmentation des salaires et des budgets de fonctionnement, par rapport aux dépenses d'équipement est un problème fondamental. En 2022, seuls 9,5 % des crédits prévus pour l'enseignement primaire (0,2 % du PIB) ont été alloués à des investissements financés par des ressources intérieures, contre près de 90 % pour les dépenses courantes (2,1 % du PIB). Ces dernières comprennent principalement les paiements de salaires, qui représentent près de 67 % du budget de l'enseignement primaire (1,6 % du PIB), et les frais de fonctionnement du ministère, estimés à 0,5 % du PIB. La masse salariale élevée s'explique également par le versement de primes, dont la plupart ne sont pas prévisibles. De même, 79 % du budget de la santé publique ont été alloués aux dépenses courantes, tandis que 21 % seulement ont été affectés à des investissements autofinancés.

Graphique 3. Budget approuvé : budgets sociaux financés par des ressources intérieures
(En pourcentage du PIB)

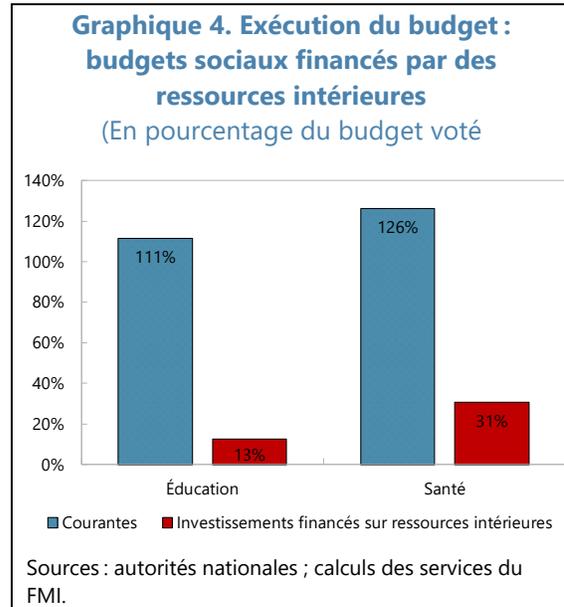


Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

La faible qualité de l'exécution des budgets sociaux renforce les problèmes de crédibilité...

11. En 2022, les données montrent un dépassement des dépenses sociales courantes, par rapport à une sous-exécution des investissements autofinancés.

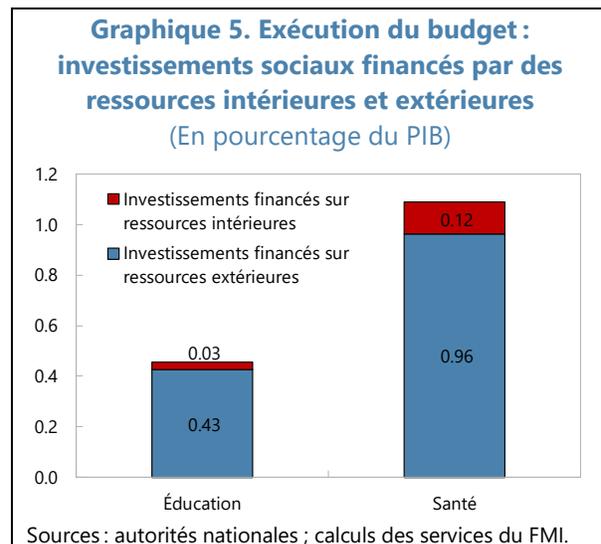
La loi sur la responsabilité publique 2022 dispose que seuls 13 % des investissements autofinancés dans le secteur de l'éducation (enseignement primaire, secondaire et technique et enseignement supérieur et universitaire) ont été réalisés. Cela ne représente que 0,03 % du PIB tel qu'il a été exécuté, contre 0,23 % du PIB prévu au budget. En revanche, 111 % des dépenses courantes dans le secteur de l'éducation ont été exécutées. Ce dépassement est principalement dû à des dépassements budgétaires au niveau des salaires et des frais de fonctionnement (tableau 1). Dans le secteur de la santé publique, les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 126 %, soit l'équivalent de 2,5 % du PIB, contre 2 % du PIB prévus au budget, tandis que les investissements autofinancés n'ont été exécutés qu'à hauteur de 31 %.



... alors que recours excessif à un financement extérieur accentue les facteurs de vulnérabilité

12. Les investissements sociaux sont principalement financés par des ressources extérieures, ce qui accroît les facteurs de vulnérabilité aux chocs extérieurs.

En RDC, la quasi-totalité des dépenses sociales consacrées aux populations vulnérables sous la forme de systèmes de protection est fournie par les partenaires de développement internationaux et est loin d'être suffisante pour répondre aux besoins. En 2022, le financement des investissements dans le secteur de l'éducation (enseignement primaire, secondaire et technique et enseignement supérieur et universitaire) s'élevait à 37 milliards de CDF (0,03 % du PIB) autofinancés, contre 563,7 milliards de CDF (0,47 % du PIB) financés par des ressources extérieures, c'est-à-dire 94 % de l'investissement total dans ce secteur (tableau 1). Il en est de même pour le secteur de la santé, où les investissements ont été financés à hauteur de 165 milliards de CDF (0,12 % du PIB) par des ressources propres et de 1 273,4 milliards de CDF (0,96 % du PIB) par des ressources extérieures.



D. Renforcer la crédibilité des budgets sociaux

13. Le gouvernement doit prendre des mesures pour améliorer la qualité des budgets sociaux afin de renforcer leur crédibilité. Les différences structurelles entre les prévisions de dépenses sociales et l'exécution de ces dépenses peuvent être attribuées à des lacunes dans la projection des agrégats budgétaires en raison d'un manque d'information de la part des ministères d'exécution, d'un manque de capacités techniques pour que ces ministères puissent établir des projections adéquates, et/ou de faiblesses dans le recouvrement des recettes ou l'exécution du budget. Les autorités doivent remédier à ces lacunes en renforçant les capacités et en mettant en place des systèmes d'information intégrés. Pour renforcer la crédibilité du budget, le gouvernement doit améliorer la transparence budgétaire grâce à une coordination interinstitutionnelle efficace et au respect des contraintes budgétaires. Dans ce contexte, les autorités de la RDC ont signé en octobre 2022 un décret sur la gouvernance fiscale conforme aux recommandations de l'assistance technique du département des finances publiques. Les réformes en cours comprennent :

14. L'élaboration et la validation des textes juridiques essentiels : le processus d'élaboration et de validation de la Politique et de la Stratégie nationale de protection sociale des personnes et des groupes vulnérables est en cours.

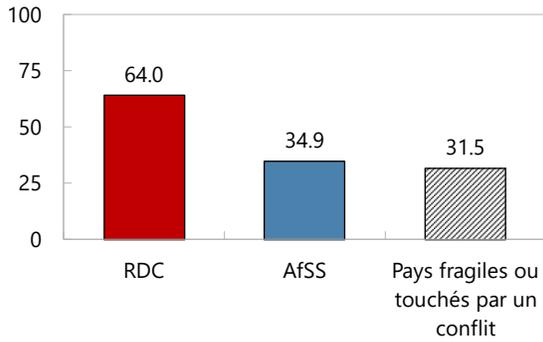
- **Le soutien du plan d'intervention humanitaire des Nations Unies :** le gouvernement a approuvé, en février 2024, le plan d'intervention humanitaire des Nations Unies, estimé à 2,25 milliards de dollars. Ce plan a pour objet de couvrir les besoins humanitaires de plus de 6 millions de personnes déplacées par la guerre dans l'est de la RDC.
- **Financer l'accès aux services sociaux de base :** principalement financée par l'administration centrale et la BAD, cette réforme vise à renforcer les capacités de mobilisation des ressources de la Caisse nationale de sécurité sociale. Une loi est en cours d'élaboration pour proposer des textes juridiques sur la parafiscalité, l'organisation de la solidarité, la responsabilité sociale des entreprises et des sociétés minières.

15. Pour améliorer le suivi, le gouvernement doit renforcer la qualité des statistiques sur les dépenses sociales, en précisant clairement leur couverture et en améliorant la fréquence de publication. L'état actuel des statistiques des finances publiques ne permet pas un suivi infra-annuel des dépenses sociales publiques. D'après la nomenclature budgétaire, ces dépenses (en particulier l'éducation, la santé et la protection sociale) ne sont clairement identifiées qu'au niveau du "budget par fonction", repris annuellement dans la loi de finances publiques et la loi sur la responsabilité publique, et mensuellement dans les états de suivi budgétaires (ESB). Ces derniers, qui ne fournissent des informations que sur les dépenses effectuées dans la chaîne de dépenses, ne permettent pas d'améliorer le suivi, compte tenu du niveau élevé des dépenses en dehors de la chaîne. Les autorités doivent donc améliorer la qualité et la fréquence de la publication des statistiques sur les dépenses sociales publiques, tout en clarifiant l'étendue de leur couverture.

Graphique 6. Principaux indicateurs de fragilité en RDC

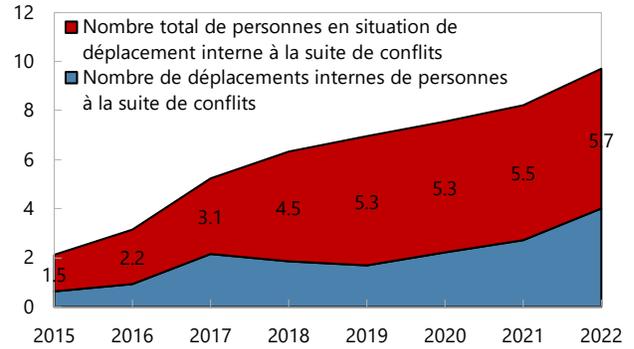
1. Taux de pauvreté

(En pourcentage de la population)



2. Nombre de personnes déplacées dans leur propre pays en RDC

(En millions)

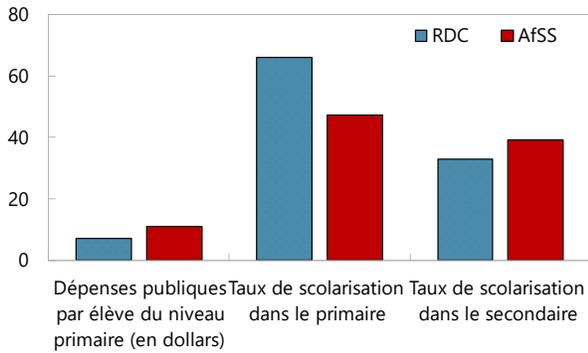


Source : Banque mondiale ; Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC).

Principaux indicateurs de développement humain en RDC

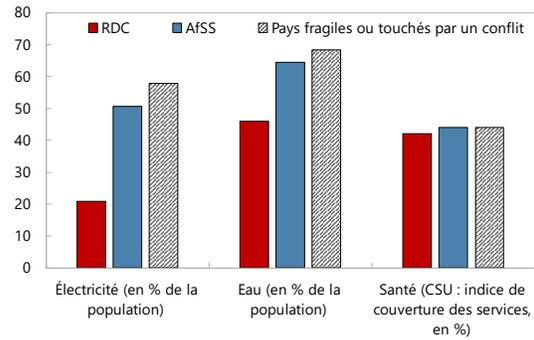
3. Éducation, 2021

(En pourcentage de la population totale en âge d'être scolarisée)



4. Accès aux services de base

(Dernières données disponibles)

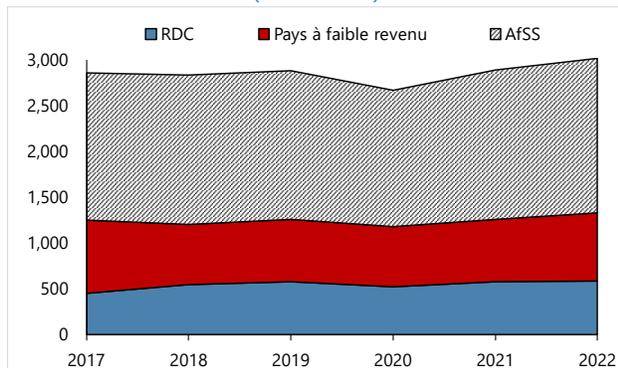


Source : Banque mondiale ; [Ibrahim Index of African Governance](#) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Insuffisance des ressources en RDC

5. PIB par habitant

(En dollars)



Source : Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. République démocratique du Congo : approbation et exécution du budget en 2022

	Éducation ¹		Santé		Taux d'exécution (%)	
	Approuvé	Mis en œuvre	Approuvé	Mis en œuvre	Éducation	Santé
(en milliards de CDF, sauf indication contraire)						
Courantes	2922.1	3254.6	2625.6	3315.5	111%	126%
Salaires	2299.8	2359.0	649.1	689.6	103%	106%
Autres dépenses courantes	622.3	895.6	1976.5	2625.9	144%	133%
Fonctionnement des Ministères	572.1	886.4	52.2	38.8	155%	74%
Intervent. Écques, Soc., Cult. et Scient.	38.4	39.2	14.9	39.5	102%	266%
Investissements	647.4	601.3	369.2	106.8	93%	29%
Financées sur ressources intérieures	297.4	37.6	536.3	165.0	13%	31%
Contrepartie des Projets	2.0	0.0	369.2	106.8	0%	29%
Investissements sur Ressources Propres	42.8	4.0	56.9	34.0	9%	60%
Invests. sur Transf. aux Prov. et ETD	252.6	33.6	110.2	24.1	13%	22%
Financées sur ressources extérieures	350.0	563.7	633.6	1273.4	161%	201%
Total	3569.4	3855.9	2994.8	3422.4	108%	114%

	Éducation ¹		Santé	
	Approuvé	Mis en œuvre	Approuvé	Mis en œuvre
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)				
Courantes	2.21	2.46	1.99	2.51
Salaires	1.74	1.79	0.49	0.52
Autres dépenses courantes	0.47	0.68	1.50	1.99
Fonctionnement des Ministères	0.43	0.67	0.04	0.03
Intervent. Écques, Soc., Cult. et Scient.	0.03	0.03	0.01	0.03
Investissements	0.49	0.46	0.28	0.08
Financées sur ressources intérieures	0.23	0.03	0.41	0.12
Contrepartie des Projets	0.00	0.00	0.28	0.08
Investissements sur Ressources Propres	0.03	0.00	0.04	0.03
Invests. sur Transf. aux Prov. et ETD	0.19	0.03	0.08	0.02
Financées sur ressources extérieures	0.27	0.43	0.48	0.96
Total	2.70	2.92	2.27	2.59

Source : calculs des services du FMI sur la base de la loi sur la responsabilité publique.

1/ Somme de l'enseignement primaire, secondaire et technique et de l'enseignement supérieur et universitaire, deux importants budgets éducatifs.